



# Fiche d'information Programme de renouvellement du système d'information central sur la migration (RES)

**Le système d'information central sur la migration (SYMIC) est l'instrument de travail global pour les domaines des étrangers, de l'asile et de la nationalité. Le système a été mis en service en 2008 et sera renouvelé par le programme "Renouvellement SYMIC" (ERZ) de 2022 à 2027.**

## Situation de départ

Le système d'information central sur la migration (SYMIC) a été mis en service en 2008. Ce système est l'instrument de travail global pour les domaines des étrangers, de l'asile et de la nationalité. Il s'agit du principal registre de personnes pour les ressortissants étrangers qui vivent ou séjournent en Suisse. SYMIC contient plus de 10 millions d'enregistrements de données personnelles.

L'architecture actuelle de SYMIC repose en grande partie sur une technologie standard datant de 10 à 15 ans et sur des composants logiciels vieillissants, qui doivent être renouvelés. En 2020, une étude préliminaire incluant une recommandation de variantes pour le renouvellement de SYMIC a été commandée et réalisée en externe. Sur la base de cette étude préliminaire et du message, l'initialisation du programme a été lancée en novembre 2021 et en mai 2022, le programme "Renouvellement SYMIC" (ERZ) a été validé par la secrétaire d'État en tant que responsable de programme.

## Portée du programme

Le programme a pour objectif de mettre en place un SYMIC plus efficient, plus efficace et plus convivial. Le programme RES s'adresse à la transformation numérique du SEM et comprend le renouvellement de

l'ensemble du système SYMIC et, dans le cadre de celui-ci, la numérisation des processus d'affaires. Le nouvel environnement système doit être conçu de manière à atteindre un haut degré de maturité en matière d'automatisation dans le but de réduire la charge de travail et les coûts. De même, il s'agit d'éliminer la gestion fastidieuse des dossiers papier, de supprimer les ruptures de médias et d'améliorer la qualité des données. Les objectifs visés doivent être atteints, entre autres, par des adaptations des processus de travail dans les domaines de direction du SEM ainsi que dans les cantons.

## Aspects temporels

Le programme de renouvellement a été divisé en deux "tranches" de mise en œuvre, qui correspondent également aux crédits d'engagement prévus à cet effet. Le recensement des potentiels d'optimisation numérique dans les domaines de l'asile, des étrangers et de la nationalité aura lieu dans la tranche 1 (2022 - 2024). Dès cette phase, des mesures rapidement réalisables ("quick wins") seront mises en œuvre dans certains domaines d'activité du SEM en vue d'une réduction précoce des coûts. En outre, la numérisation sera lancée dans la tranche 1 avec le début de la phase de conception ou de prototypes (p.ex. avec des modèles de démonstration concrets pour les cantons dans le domaine

des naturalisations). Des processus cibles redéfinis du point de vue du client (p.ex. requérant ou demandeur), y compris des analyses d'écart et des approches Proof-of-Concept (démonstration précoce de la faisabilité basée sur des concepts généraux), sont nécessaires pour confirmer les potentiels d'économies identifiés dans l'étude préliminaire. La tranche 1 comprend donc tous les travaux nécessaires pour servir de base à la validation de la tranche 2 (2024 - 2027).

Dans la tranche 2, il s'agit de mettre en œuvre la numérisation à plus grande échelle. L'orientation client est une priorité absolue. Afin d'augmenter l'efficacité et l'efficacité des processus, des modules « sans rupture de média » soutenus par des Workflow (gestion automatisée du déroulement des différentes opérations) sont développés et mis en œuvre. Lorsque cela est possible et judicieux, des systèmes de conseil techniques modernes (systèmes de proposition pour la prise de décision) sont utilisés pour certaines étapes de décision.

### **Conformité, contrôle de gestion, révisions**

Avec l'arrêté fédéral du 07 mars 2022, les ressources financières pour le programme RES ont été accordées avec un crédit d'engagement en deux étapes. La première étape a été libérée immédiatement, tandis que la deuxième partie du crédit d'engagement ne sera sollicitée qu'une fois les résultats de la tranche 1 connus.

La conformité juridique de tous les projets prévus dans le programme est vérifiée dès la tranche 1. Si nécessaire, les adaptations juridiques seront abordées dans la tranche 2.

Les responsables du controlling du programme RES, employés internes au SEM, gèrent le crédit d'engagement et tiennent les chiffres financiers au niveau du programme. Ils sont en outre responsables de la coordination avec les projets et leurs lots

de travaux, y compris de la traçabilité de la fourniture des prestations. Pour mesurer l'avancement du programme ou du projet, on utilisera la méthode d'analyse de la valeur des prestations, qui sert également à soutenir le pilotage et la gestion du projet.

En tant que projet clé IKT de la Confédération, le programme est régulièrement contrôlé par le CDF et doit rendre compte périodiquement des coûts et de l'avancement aux instances supérieures de la Confédération (DéFin, CDG). En outre, il est intégré dans le portefeuille du DFJP et donc coordonné avec les autres projets informatiques de la Confédération et du DFJP. Les projets du SEM déjà en cours ont été examinés quant à leur rapport avec le programme RES et, le cas échéant, intégrés dans le programme. L'exploitation courante sera assurée pendant toute la durée du programme.

### **Estimation des coûts et du crédit d'engagement**

Les coûts totaux pour la mise en œuvre du programme s'élèvent à CHF 80.0 millions en juin 2022 (arrondis, avec une réserve prévisionnelle cependant sans la phase d'initialisation du programme et prestations préalables 2021, et sans la part des cantons).

La première tranche du crédit d'engagement a été libérée par l'arrêté fédéral du 7 mars 2022. La deuxième tranche "Numérisation des domaines clés" sera probablement libérée par le Conseil fédéral à l'automne 2023.

### **Collaboration avec d'autres services fédéraux, les cantons et les communes**

La structure du programme intègre tous les groupes d'acteurs pertinents internes et externes à la Confédération, comme les cantons ou les communes, en fonction de leurs tâches et de leurs besoins.